

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N° 260615-ARR-01

portant fermeture annuelle de l'aire d'accueil pour les gens du voyage
à « La Caillaude » à Argenton

Le président de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,

Vu la compétence de la Communauté de Communes concernant l'équipement et la gestion de l'aire d'accueil pour les gens du voyage,
Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'entretien sur l'aire d'accueil pour les gens du voyage,

ARRÊTE

Article 1

L'aire d'accueil pour les gens du voyage située « La Caillaude » à Argenton sera fermée du vendredi 24 juillet 2026 à 17 h 00 au lundi 31 août 2026 à 9 h 00.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché dans le local du régisseur et remis aux chefs de famille admis sur le terrain.

Article 3

Le régisseur ou toute autre personne habilitée est chargé de la bonne application du présent arrêté.

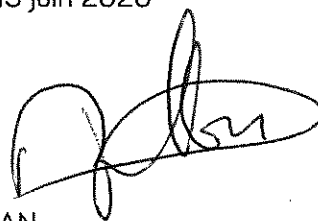
Article 4

La Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Préfet de l'Indre et dont une ampliation sera transmise à :

- . Monsieur le Commandant de la Communauté de brigades de gendarmerie d'Argenton,
- . Monsieur le Chef de la police municipale d'Argenton,
- . Messieurs les Maires des communes membres de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,
- . L'ensemble des aires d'accueil des gens du voyage du département de l'Indre et des départements limitrophes.

Argenton, le 15 juin 2026

Le Président



Vincent MILLAN

Acte exécutoire compte tenu de sa transmission
en préfecture le 15 juin 2026
et de sa publication le 15 juin 2026

Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse

BP 119 - 36200 Argenton-sur-Creuse

Tel : 02 54 01 09 00 - Fax : 02 54 01 09 08

info@cc-valleedelacreuse.fr

LE BERRY
À L'ÉTAT PUR